

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juillet 2014

SIMPLIFICATION DE LA VIE DES ENTREPRISES - (N° 2060)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 72

présenté par
Mme Errante, rapporteure

ARTICLE 17

À l'alinéa 14, remplacer les mots « à compter de » par le mot « après ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.